

# Conseil Municipal de ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE (Lozère)

Procès-Verbal de la séance du 7 avril 2025 à 18 h 30 mn

dans la salle du Conseil Municipal

-----

**Présents** : BRAME Michel, BRITO Manuel (arrivé à 18 h 48 mn après le vote du point n° II), BÜHLER Bastien, DUBOIS Hélène, ELZIERE Jean-Paul, NORRY Bernadette, PAGES Colette, PHILIP Maryse, ROQUIER Alexandre, URRUSTY Cécile et VALDEYRON Patrick

**Procurations** : JOUANEN Marc (procuration à URRUSTY Cécile), MONNIER Agnès (procuration à NORRY Bernadette)

**Absente excusée** : GRANDON Jennifer

**Secrétaire de séance** : PHILIP Maryse

**Président de séance** : VALDEYRON Patrick - Maire

-----

## Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025
- 2 - Durée d'amortissement travaux SDEE 48
- 3 - CFU 2024 (Commune, AEP, Lotissement)
- 4 - Compte de résultat (Commune, AEP, Lotissement)
- 5 - Fiscalité : vote des taux 2025
- 6 - BP 2025 (Commune, AEP, Lotissement)
- 7 - Communauté de Communes CML : PV mise à disposition MDS
- 8 - Syndicat des Hautes Vallées Cévenole : extension périmètre
- 9 - Participation transports scolaires école 2023/2024
- 10 - Questions diverses

-----

## I - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

## II - Durée d'amortissement travaux SDEE 48

Les frais et fonds de concours du SDEE 48 pour l'enfouissement et/ou extension des réseaux électriques doivent faire l'objet d'un amortissement.

Le conseil est amené à délibérer sur la durée de cet amortissement concernant :

- Enfouissement des réseaux électriques à la Fontaine de Bourret - tranche 3 : valeur brute : 14 450,85 €

- Extension du réseau électrique à Auriols : valeur brute : 1 500 €

Le Maire propose une durée d'amortissement de 30 ans et demande au conseil d'accepter cette proposition

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de BRITO Manuel

## III et IV - CFU 2024 et Affectation de résultat (Commune, AEP, Lotissement) :

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif, dressé par le Maire, et au Compte de Gestion, dressé par le comptable du Trésor Public.

Le Maire présente les CFU résumés comme suit :

**Chaque compte est soumis au vote du Conseil. Au moment du vote, le Maire quitte la séance et la présidence est assurée par la 1ère adjointe.**

### A - COMMUNE :

Résultats de l'exercice au 31 décembre 2024 avec les résultats reportés de l'année précédente :

- Fonctionnement :

Dépenses : 612 559,43 €

Recettes : 1 522 548,34 € => excédent : + 909 988,91 €

- Investissement :

Dépenses : 2 397 066,05 €

Recettes : 1 134 535,36 € = > déficit : - 1 262 530,69 €

Affectation des résultats au BP 2025 :

**Le reste à réaliser en recettes d'investissement étant de 689 234,11 €, le besoin de financement en 2025 sera de 573 296,58 €**

L'excédent de fonctionnement 2024 de 909 988,91 € est réparti comme suit :

- 573 296,58 € en investissement (report au compte 1068)

- 336 692,33 € en recettes de fonctionnement (report au compte 002)

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### B - AEP :

Résultats de l'exercice au 31 décembre 2024 avec les résultats reportés de l'année précédente :

- Fonctionnement :

Dépenses : 106 642,86 €

Recettes : 131 712,26 € => excédent : + 25 069,40 €

- Investissement :

Dépenses : 67 623,35 €

Recettes : 713 919,97 € = > excédent : + 646 296,62 €

Affectation des résultats au BP 2025 :

L'excédent de fonctionnement 2024 de 25 069,40 € est reporté en totalité en recettes de fonctionnement (report au compte 002)

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### C - LOTISSEMENT LES PRATS :

Résultats de l'exercice au 31 décembre 2024 :

- Fonctionnement :

Dépenses : 79 387,59 €

Recettes : 63 600,00 €

- Investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 79 387,59 €

Excédent à reporter : 63 000,00 €

Affectation des résultats au BP 2025 :

Pour clôturer le budget du Lotissement en 2025, (tous les terrains sont vendus)

L'excédent de 63 000 € sera reporté sur le budget 2025

Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

*Le Maire revient et reprend la présidence de la séance*

### V - Fiscalité : vote des taux 2025

Les budgets 2025 étant équilibrés sans augmentation des impôts locaux, le Maire propose de ne pas augmenter les taux au titre de l'année 2025.

Il rappelle les taux d'imposition, à savoir :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 38,05 %

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 275,87 %

Taxe Habitation (TH) sur les résidences secondaires : 10,64 %

Et soumet au vote sa proposition

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### VI - BP 2025 (Commune, AEP, Lotissement)

Avant la présentation des budgets, il est demandé au conseil d'autoriser le Maire, en application des textes sur la M 57 et afin de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice 2025, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section, sans pouvoir excéder 7,5 %.

Il invite le conseil à se prononcer sur la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % pour chacun des budgets.

**Budget Commune :**

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

**Budget AEP :**

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

**Budget LOTISSEMENT :**

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### **Présentation des budgets**

#### A - Budget COMMUNE

- Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **1 367 423,35 €**

- Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **2 609 146,57 €**

#### **Principales opérations prévues en investissement TTC (arrondi à l'euro) :**

Opérations	Dépenses	Recettes
Travaux divers sur voirie	92 539 €	/
Travaux Caserne Pompiers	9 398 €	79 124 €
Equipements divers	7 625 €	5 000 €
Aménagement du village (1)	/	688 513 €
Salle polyvalente (eaux pluviales et accessibilité)	15 000 €	/
Rénovation bâtiment La Fare	5 000 €	/
Programme économique et touristique (Chemin sous les Horts et lavoir du Meyran)	29 000 €	4 000 €
Rénovation HLM (isolation thermique et poêles à granulés)	172 €	20 750 €

Pont de Peyrassse	64 418 €	50 136 €
Achat terrain FILHOL (3ème année)	40 500 €	/
Panneaux photovoltaïques Salle Polyvalente		4 089 €
Réseau de chaleur	124 000 €	204 250 €
Programme voirie 2024	161 212 €	31 477 €
Programme voirie 2025	131 529 €	41 680 €
Adressage	30 000 €	9 766 €
Intempéries 2024	161 000 €	32 200 €
Amendes de police	17 760 €	/
Rénovation Résidence Les Gravasses 1	302 571 €	201 840 €
Cours oasis	76 000 €	50 501 €

(1) Cette opération correspond aux travaux dans la rue de La Fontaine de Bourret, finis en 2024, mais pour lesquels les subventions ne sont pas encore encaissées

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### **B - Budget AEP (Adduction d'Eau Potable)**

- Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **160 032,35 €**

- Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **735 419,97 €**

**Principales opérations prévues en investissement HT (arrondi à l'euro) :**

Opérations	Dépenses	Recettes
Diverses installations sur réseau	68 842 €	/
Aménagement village (réseaux humides)	596 052 €	27 791 €

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### **C - Budget LOTISSEMENT Les Prats**

- Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **114 497,51 € HT**

- Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **114 497,51 € HT**

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

**Pour plus de détails, il est rappelé que les comptes financiers uniques (CFU) et les budgets primitifs sont à la disposition du public, et que chacun peut en prendre connaissance.**

### **VII - Communauté de Communes CML : PV mise à disposition MDS (Maison de Santé)**

La commune n'ayant pas reçu le projet de PV de mise à disposition de la MDS, le point est reporté à une séance ultérieure

### **VIII - Syndicat des Hautes Vallées Cévenole : extension périmètre**

Le Maire informe que les communes de St Florent sur Auzonnet, St Julien les Rosiers, les Mages et Rousson (Gard) ont demandé leur adhésion au SHVC.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces adhésions

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### **IX - Participation transports scolaires école 2023/2024**

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Mme la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie.

Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire, participent au financement du ramassage.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté pour l'année scolaire 2023/2024 soit :  $3\,280\text{ €} \times 20\% = 656\text{ €}$ .

Le nombre d'enfants transportés, domiciliés dans la commune de St Etienne étant de 6 élèves au titre de l'année scolaire 2023/2024, le montant de la participation est de 3 936 €.

Le Maire soumet au vote cette proposition

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

### **X - Questions diverses**

- Le Maire propose l'embauche d'un agent saisonnier pour les espaces verts en CDD à temps complet, les mois de juin, juillet et août. Le conseil approuve cette décision.

- Il demande au conseil de réfléchir sur le projet de crèche à construire sur St Etienne

- Le Permis de construire concernant le projet de construction des logements sociaux sur les terrains du lotissement des Prats, a été déposé par Lozère Habitations.

- Création d'un site internet de la commune : un premier document de travail a été élaboré par Hélène et Jean-Paul.

La séance est levée à 20 h 40 mn

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Maryse PHILIP

Patrick VALDEYRON